



Plan régional d'insertion
des travailleurs handicapés



RÉUNION DE TRAVAIL

ARTICULATION SPE – MDPH

RÉUNION SPÉCIALE MP / MO

Mardi 28 avril 2019

LISTE DES PARTICIPANTS



Territoires	Structures / Représentants	Présence
Bretagne	DR Agefiph :	X
Bretagne	Direccte	X
Bretagne	Pôle Emploi	X
Bretagne	Chéops Bretagne	X
Bretagne	ANDICAT	X
Finistère	MDPH 29	X
Finistère	Cap Emploi 29	XX
Finistère	Pôle Emploi	X
Finistère	Représentant ESAT	Excusé
Ille-et-Vilaine	UD35	X
Ille-et-Vilaine	MDPH 35	X
Ille-et-Vilaine	Cap Emploi 35	X
Ille-et-Vilaine	Représentant ESAT 35	X
Morbihan	MDPH 56	X
Morbihan	Représentant ESAT 56	X
PRITH	Coordination PRITH	X
		X

SOMMAIRE

Objectifs

Point d'actualité des participants. Conséquences de crise du COVID sur l'activité des partenaires.

Retour sur le rapport IGAS sur l'avenir du travail protégé en France. Conséquence sur l'articulation entre milieu ordinaire et milieu protégé

Présentation des démarches de passerelles vers le milieu ordinaire menées sur les différents départements

Atelier :

- Comment surmonter les freins aux transitions entre le milieu ordinaire et le milieu protégé ?
- Comment construire des solutions hybrides mêlant milieu ordinaire et milieu protégé ?

POINT D'ACTUALITÉS

Tour de table

- **DR Agefiph :**
 - Continuité de service => gestion des questions et dossiers via l'adresse mail : bretagne@agefiph.asso.fr
 - Au niveau national : mise en œuvre de 10 mesures exceptionnelles
=> **voir Newsletter du PRITH + site Agefiph**. L'objectif est de faciliter la reprise d'activité.
- **Direccte :**
 - Mobilisation en télétravail pour assurer les missions habituelles + appui à la gestion des demandes d'activité partielle
 - Sur les questions relatives à l'IAE et à l'emploi des travailleurs handicapés, voir le site web de la Direccte sur la continuité de l'activité (Q/R du Ministère du travail)
 - Le PRITH reste actif (travaux en cours, Newsletter spéciale COVID)
- **Pôle Emploi :**
 - Maintien de l'ensemble des activités à distance (recours aux services dématérialisés de Pôle Emploi)
 - Recours à RogerVoice (système de téléphonie pour personnes sourdes et malentendantes)
- **Chéops Bretagne :**
 - Continuité de services sur les Cap Emploi bretons : rendez-vous par téléphone et visios avec les DE + services auprès des entreprises (notamment collecte des offres d'emploi)
- **ANDICAT :**
 - Ensemble des ESAT quasiment fermés depuis le 18 mars sauf activités essentielles pour la nation (restauration, blanchisserie)
 - Réouverture progressive des ESAT en respectant les gestes barrières (Attente d'une note méthodologique de Sophie Cluzel => Ebauche de circulaire en cours : Volontariat, Contre-indications médicales, gestes barrières)

- **MDPH 29 :**
 - Continuité de service : accueil téléphonique, boîtes contact usagers et professionnels
 - Télétravail pour continuer les évaluations et éviter les ruptures de droits
 - Plan COVID : 2 CDAPH en avril + réunion de synthèse (avec des psychiatres en audioconférences).
 - Réflexion sur la mise en place de réunion de synthèse en comité restreint dès le mois de mai
 - Echanges par email avec les partenaires
- **Cap Emploi 29**
 - Continuité de services pour les personnes (DE et Salariés) et les entreprises (conseillers en télétravail + standard actif)
 - Maintien des commissions mensuelles avec l'ensemble des Pôle Emploi => Accueil diagnostique par téléphone
- **Pôle Emploi**
 - Part importante d'actions dématérialisées pour maintenir les services.
 - Mise en œuvre de nouveaux modes de fonctionnement pour la formation à distance et la collecte de postes

- **UD35 :**
 - Mobilisation sur l'appui aux structures pour le chômage partiel dont les Entreprises adaptées et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)
- **MDPH 35**
- **Cap Emploi 35 :**
 - Voir intervention Chéops au niveau régional
- **Représentant ESAT 35**
 - Arrêt depuis mars pour toutes les activités non essentielles => Très bas niveau d'activité pour les EA/ESAT du département
 - Travail sur la reprise avec la mise en place de mesures adaptées (attente des consignes gouvernementales)
 - Aujourd'hui, des personnes sont isolées et sont en attente de reprendre le travail
 - Des attentes également du côté des clients

- **MDPH 56 :**

- Continuité de service (mail, accueil téléphonique)
- Instruction et évaluation toujours actives (équipement matériel réalisé)
- Plan COVID pour les personnes qui sont restées chez elles => plan d'action avec les FAM/MAS/Foyers de vie => la MDPH est centrée sur les plans d'aide et l'accueil des personnes en établissements le plus rapidement possible
- Difficulté : mise en place des commissions (directives de la CNSA)
- Les EP/CDAPH pourraient redémarrer au mois de mai selon des conditions qui restent à travailler (probablement en comité restreint)
- Prorogation des droits par la CAF/MSA (ex : AAH) => renouvellement automatique de l'ensemble des droits pendant 6 mois (y compris RQTH et orientations) => Pas de rupture de droit.

- **Pôle Emploi :**

- Ouverture prévue autour de la mi-mai (besoin d'organiser d'ici là le flux des DE)
- Principes de vidéo-portier + ligne téléphonique d'urgence
- Activités essentielles : traitement des demandes d'allocation
- Prorogation des droits automatique jusqu'à la date du 11 mai (chômage, ASS)
- Forte remontée du chômage avec la crise

- **Représentant ESAT 56**

- Tout a été fermé au 16 mars sauf le maraichage, la restauration et la blanchisserie
- Certains EA/ESAT reprennent progressivement car des personnes avaient des difficultés à rester seules chez elles
- Travail sur la reprise (attente circulaire nationale) + question des transports.

RETOUR SUR LE RAPPORT IGAS SUR L'AVENIR DU TRAVAIL PROTÉGÉ EN FRANCE.

**Délégué Régional Bretagne
ANDICAT**

**=> Voir le support dédié fourni avec ce
présent CR**

PRÉSENTATION DES DÉMARCHES DE D'ARTICULATION ENTRE LE MILIEU ORDINAIRE MENÉES SUR LES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

- **Depuis la mise en place des MISPE, travail avec Andicat (comité technique tous les deux mois) et avec le SPE (PE, CE, ML) : réunions communes ESAT et SPE pour faciliter les liens SPE/ESAT dans la mise en œuvre des MISPE.**
- **Ce travail sur les MISPE a facilité la collaboration SPE/ESAT d'une manière plus générale.**
 - ✓ Coté Andicat : Besoin d'accueillir du public en ESAT
 - ✓ Côté SPE : projection sur le projet des personnes + promotion des ESAT pour donner une meilleure visibilité aux personnes.

Exemples d'actions :

- ✓ Répertoire des référents MISPE en ESAT pour les conseillers du SPE, annuaire des référents handicap au sein du SPE => Répertoire à double entrée.
- ✓ Visites d'ESAT prévues

=> A permis de la fluidité entre les acteurs

- **Pour les MISPE, Pôle Emploi ne privilégie pas les personnes déjà orientées en ESAT mais plutôt les personnes orientées vers le marché du travail et qui pourraient continuer leur parcours en ESAT**

- **Appel à manifestation d'intérêt déposé par deux ESAT pour créer plateforme vers l'insertion professionnelle**

⇒ L'objectif est de favoriser les parcours des personnes en favorisant les transitions entre les deux milieux, avec un accompagnement adéquat.

Deux coordinateurs de parcours ont été embauchés pour favoriser ces parcours et faire le lien entre les différents acteurs de l'insertion

- **Doubles orientations un peu plus « souple » en Ile-et-Vilaine pour répondre à certaines situations complexes** de personnes situées entre le milieu ordinaire et le milieu protégé

- **MISPE** : travail avec le SPE pour réaliser des délégations des MISPE auprès de certains partenaires. En cumulé, 230 MISPE ont été mises en place en 2019 (une montée en puissance observée depuis 2017). Travail avec les chantiers d'insertion également.
- **Utilisation d'un outil d'aide à l'orientation** qui permet d'évaluer si la personne peut travailler en MP et MO
- **Accompagnement vers le milieu protégé** (financement du Conseil départemental) pour faciliter l'entrée des personnes en ESAT
- **Emploi accompagné à destination des publics ESAT** (deux personnes sorties récemment)
- **Mises à disposition** : aujourd'hui limitées à deux ans, il pourrait être envisagé de les étendre à une période plus longue pour rassurer la personne, l'employeur et la structure.
- **Des ESAT très actifs sur le passage MP – MO** avec notamment des ESAT « Hors les murs » (10% des ETP « Hors les murs »).
- **Situation particulière d'une pépinière** (jardinerie) qui a embauché une personne en ESAT à temps partiel en plus d'un contrat de mise à disposition en milieu ordinaire.

ATELIER

Comment surmonter les freins aux transitions entre :

- Le milieu ordinaire et le milieu protégé
- Le milieu protégé et le milieu ordinaire

Comment construire des solutions hybrides mêlant milieu ordinaire et milieu protégé ?

CONSTATS PRÉLIMINAIRES

Constats réunions SPE / MDPH

Un nombre croissant de personnes, et notamment des jeunes refusent aujourd'hui d'être orientés vers un ESAT et se dirigent vers le milieu ordinaire. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- De nombreux jeunes ayant eu un parcours dans l'éducation spécialisée (ex : IME) souhaitent quitter ce type de structures afin d'avoir un parcours classique, moins stigmatisant qu'une entrée dans un ESAT ;
- De nombreux jeunes ayant eu un parcours dans l'éducation nationale souhaitent trouver un prolongement professionnel en milieu ordinaire, dans la lignée de leur parcours scolaire. Ce souhait est généralement porté également par les parents
- Les activités proposées par les ESAT ne correspondent pas forcément aux attentes des jeunes
- Existence d'une contrainte sur l'offre (liste d'attente trop longue) et de freins périphériques (ex : éloignement de l'ESAT par rapport au domicile du jeune).
- Rémunération moins élevée en ESAT qu'en milieu ordinaire

CONSTATS PRÉLIMINAIRES

Constats ANDICAT

Certaines personnes ne viennent pas frapper à la porte de l'ESAT :

- Soit parce qu'elles ne veulent pas entrer en ESAT
- Soit parce qu'elles sont mal informées sur ce qui se passe en ESAT (exemple : ouverture vers le milieu ordinaire, diversification des secteurs d'activités)
- Soit parce qu'elles sont mal ou peu accompagnées vers un ESAT

PISTE D' ACTIONS

- **Avoir recours aux « Doubles orientations »** qui permettent à la fois un maintien du poste en ESAT et un accompagnement vers l'Emploi en milieu ordinaire (entreprises classiques, EA, IAE ...).

Note : Cette pratique n'est pas prévue par la loi. Toutefois, une tolérance pour les doubles orientations est observée puisque de nombreuses MDPH s'autorisent à les prononcer dans certaines situations particulières.

Par ailleurs, le rapport IGAS sur l'avenir du travail protégé en France préconise un droit universel au milieu ordinaire. Si cette préconisation est suivie, les personnes orientées vers un ESAT auront également le droit de bénéficier d'un accompagnement en milieu ordinaire.

L'accompagnement pourrait se faire par le SPE, s'il en a la capacité mais il pourrait également être proposé par les ESAT (voir point suivant).

- **Accompagnement de la personne par les ESAT à sa sortie vers le milieu ordinaire** pour lui proposer un accompagnement social et faciliter la transition. Globalement, le mix ESAT / milieu ordinaire est intéressant car il permet de lever des freins périphériques à la reprise d'une activité classique (logement, transport, restauration). C'est un souci important pour les personnes et les familles

PISTE D' ACTIONS

Les doubles orientations pourraient permettre de développer des parcours innovants mêlant milieu ordinaire et milieu protégé.

- **Permettre à des personnes d'exercer à la fois une activité en ESAT à mi-temps et un poste à mi-temps dans une entreprise du milieu ordinaire.**

Expérimentée de manière très occasionnelle dans certains départements (Finistère et Morbihan), cette méthode peut permettre une transition en douceur et rassurer la personne quant à la préservation de ses ressources financières (ex : AAH), notamment si elle ne peut pas être embauchée à temps plein chez son employeur en milieu ordinaire.

- **Recours à l'Emploi accompagné pour faciliter la transition MP-MO avec possibilité de revenir en ESAT (sur une période limitée) pour sécuriser la personne.** Cela demande à assouplir les modes de fonctionnements actuels (sortie de l'ESAT comme condition à l'accompagnement dans l'emploi accompagné)
- **Développement de la formation par alternance comme passerelle vers le MO** (quel que soit l'âge de l'usager). L'usager garde le statut médico-social le temps de la remise à niveau vers une qualification par alternance.
- **Articulation entre les ateliers d'insertion et les ESAT pour tester les métiers de l'ESAT** (note : les SIAE peuvent être un vecteur pour permettre aux personnes d'aller vers le milieu ordinaire)

PISTE D' ACTIONS

Il est également important de mieux faire connaître les activités proposées par les ESAT pour lever des a priori négatifs des personnes qui pourraient être orientées vers le milieu protégé.

Ceci permettrait aux personnes de choisir leur orientation en connaissant mieux ce que proposent les ESAT et d'avoir plus de choix dans les métiers qui peuvent être réalisés.

Cela pourrait permettre d'éviter que certains jeunes qui refusent l'ESAT ne reviennent dans un second temps via les missions locales à l'issue d'une rupture de parcours suite à une orientation en milieu ordinaire.

Cette démarche favoriserait aussi les interactions entre milieu ordinaire et milieu protégé, par une meilleure connaissance mutuelle.

Pour ce faire, différentes pistes ont été évoquées. Parmi celles-ci, deux pistes pourraient être approfondies :

- **Plateforme d'insertion permettant de faire circuler les jeunes dans plusieurs ESAT** afin de leur permettre de découvrir plusieurs métiers / plusieurs environnements afin de faire leur choix.
- **Etendre la formule des « Duodays » aux ESAT**